



Grand chantier sur le métier : La copie est à revoir !

Les premières propositions du ministre affichent, semble-t-il, la volonté de prendre en compte les différentes missions des enseignants, alors que jusqu'à présent ces dernières n'étaient décrites qu'à travers le face à face avec les élèves. Elles sont marquées par le sceau des **restrictions budgétaires** :

Vous pourrez les lire en détails en suivant le lien suivant :

https://www.snes.edu/IMG/pdf/fiche_metier_second_degre.pdf

- **Aucun moyen supplémentaire n'est dégagé.** Il s'agit simplement d'un transfert d'heures économisées sur le dos des collègues de Lycée général, de BTS et de CPGE vers les collègues de l'éducation prioritaire.
- Au lieu de faire le choix d'une **revalorisation du point d'indice** qui concernerait **tous les personnels**, ce projet ne vise qu'à **favoriser** le travail supplémentaire de **quelques collègues**.

Les propositions principales du ministre :

1. La proposition de distinguer 3 blocs de missions

- **1er bloc** : Temps d'enseignement proprement dit, dans un cadre hebdomadaire de référence (15 heures pour les agrégés, 18 heures pour les certifiés et les professeurs de l'enseignement professionnel ou 20 heures pour les professeurs d'EPS) ;
- **2ème bloc** : des missions liées à l'activité d'enseignement (travail en équipe, évaluation et suivi des élèves, relations avec les familles, etc.) ;
- **3ème bloc** : des responsabilités particulières prises par des enseignants dans leur établissement (coordination de discipline, de niveau ou de cycle, référent numérique, liaison école-collège...)

⇒ Ce qu'en pense le SNES-FSU :



2ème bloc : Le ministre reconnaît que des missions relevant actuellement d'arrêtés ou de circulaires font partie de notre métier mais il oublie de proposer une rétribution supplémentaire !

3ème bloc : Le ministre prévoit de renvoyer au niveau académique (pour la rémunération ou le nombre d'heures de décharge), des missions qui relevaient jusqu'à présent de textes nationaux (par exemple les heures de labo). Toutes ces responsabilités seraient arrêtées par le CA, où siègent les parents, les élèves... Il prévoit même des lettres de mission pour les personnels concernés, véritables contrats individuels, pouvant être différents d'un établissement à l'autre ! Nous devons exiger le maintien de statuts nationaux et refuser cette nouvelle façon d'introduire encore plus de mérite les carrières et salaires !

2. Lycées

Disparition de l'heure de première chaire, des majorations pour faibles effectifs, remplacées par une pondération 1 h en 1ère ou terminale = 1,1 h avec plafonnement à 1 h (les pondérations n'existent plus au delà de la 10ème heure). Tout serait compté (AP, ECJS, cours, TP, TD, groupes...), la notion de classes parallèles disparaît.

⇒ Ce qu'en pense le SNES-FSU :



Un enseignant qui aurait 8 h. grâce à 2 classes de 1ère ES bénéficierait d'une pondération de 0,8 h. contre rien actuellement. Mais, ceux qui obtenaient une heure de chaire avec 6 h. effectuées en 1ère et/ou Terminale n'auront plus que 0,6 h. Quelques exemples : les certifiés et agrégés de lettres n'exercent pas, sauf exception, en terminale : si la pondération n'est pas étendue aux classes de 2nde, ils seront perdants. De même, les profs d'EPS qui n'avaient pas droit à l'heure de chaire, ne sont pas plus concernés par la pondération, les heures de labo disparaissent...

3. Suppression de l'heure de chaire en BTS. En CPGE, l'obligation de service est portée à 10 h

En CPGE la taille des classes ou groupes « n'interfère » plus (comme le dit le ministre !). Son impact en termes de baisse salariale ou de placement de collègues en sous-services est considérable.

⇒ Ce qu'en pense le SNES-FSU :



Il est inacceptable que l'heure de chaire soit supprimée en BTS et que l'obligation de service soit portée à 10h pour tous les enseignants de CPGE. Une pétition unitaire est déjà en ligne : http://www.petitions24.net/petition_unitaire_cpge

4. Collège

Les enseignants en établissements Éducation Prioritaire auront une pondération : 1 h sera comptabilisée 1,1 h (soit une heure gagnée pour 10 h de cours, sans plus (les pondérations n'existent plus au delà de la 10ème heure).

⇒ Ce qu'en pense le SNES-FSU :



Le ministre ignore tous les collègues de collège (hors EP) : c'est inacceptable. Il devrait annoncer prochainement une réduction importante du nombre des établissements en EP, à suivre de près.

Dans le cadre de cette première réunion, le SNES-FSU a déjà obtenu des modifications des premières propositions : retrait de la tentative d'annualisation proposée par le ministre avec l'aval de syndicats minoritaires (L'indication d'un volume annuel de 1607 h avait été faite), l'engagement de minorations de service pour les collègues en service partagé (y compris TZR nommés à l'année), l'encadrement très strict de compléments de service dans une autre discipline uniquement sur la base du volontariat...

Beaucoup reste à faire, emparons-nous de l'avenir de notre métier !

Chaque établissement doit organiser, au plus vite, sur ces questions une Heure d'Information Syndicale et faire remonter à la section académique le fruit de sa réflexion. Ne pas hésiter à demander la présence d'un-e militant-e académique du SNES-FSU : s3nic@nes.edu